

Chambre REgionale du SUREndettement Social



CRESUS ALSACE
sos-surendettement

Association reconnue Mission d'Utilité Publique

CHARTRE

Adoptée par la Chambre Régionale du Surendettement Social – CRESUS à l'occasion du Xème anniversaire de sa fondation.

I – LES PRINCIPES, LE FONCTIONNEMENT, LES OBJECTIFS

PREAMBULE

CRESUS est une association participative créée en 1992.

Elle accueille, informe et conseille les personnes en situation de surendettement et recherche avec elles des solutions à leurs difficultés financières, sociales, juridiques et psychologiques.

CRESUS réaffirme solennellement les principes qui mobilisent ses animateurs autour d'un projet commun qui consiste à partager leur expérience et leur savoir faire dans le domaine du surendettement social.

Cela fait 10 ans que CRESUS en fait la démonstration. C'est là sa raison d'être.

La prise en compte par les Pouvoirs Publics du surendettement des ménages date, en France, d'une dizaine d'années, même si ce phénomène est beaucoup plus ancien. Difficile à appréhender, le surendettement résulte en effet d'une conjonction de deux facteurs : un comportement consumériste et une véritable explosion du crédit, particulièrement du crédit à la consommation.

Le surendettement a donc plusieurs causes.

D'abord des ménages qui surestiment leurs ressources ou sous-estiment les charges liées aux engagements qu'ils prennent ; ensuite l'information imparfaite fournie aux emprunteurs, enfin la diminution du revenu permanent des débiteurs, aboutissant à des situations de surendettement brutal à la suite de la perte d'un emploi, d'un divorce, d'une longue maladie ou d'un accident.

Crésus est née du constat que des lacunes subsistent dans l'application du système actuel de traitement du surendettement.

L'un des rôles que s'est assigné l'Association est de favoriser l'accueil et l'écoute des personnes, d'enrayer le plus en amont possible les problèmes d'impayés, d'isolement, de dégradation de la vie familiale et d'éviter que les personnes aient de multiples démarches à accomplir pour obtenir des informations précises ou plus simplement, connaître leurs droits.

CRESUS accueille, informe, oriente, forme et aide au traitement des situations personnelles ou familiales et met en œuvre des procédures de suivi des personnes en cours de procédures de surendettement, qu'il s'agisse des périodes de moratoire ou d'application du plan d'apurement.

Aujourd'hui, CRESUS est un acteur innovant dans son domaine d'intervention. Pour l'avenir, CRESUS décide d'approfondir sa mission, guidée par l'intérêt général résolument fondée sur l'affirmation d'une plus grande solidarité.

Par cette charte, CRESUS s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre et renforcer les objectifs qu'elle s'est fixée et d'ouvrir le champ à de nouvelles perspectives.

II – LES GRANDS PRINCIPES INNOVANTS

2.1. Le bénévolat conjugué au professionnalisme et un bénévolat efficient à travers une dynamique collective : fondement de l'action de CRESUS.

En tant qu'association participative, le fonctionnement de CRESUS est assuré par des bénévoles volontaires chargés d'assister les nouveaux adhérents. Des permanents qualifiés garantissent un haut niveau de technicité des services. Une très large composition du Conseil d'administration organisé en commissions thématiques est le gage d'une ouverture essentielle au rayonnement de l'Association.

Une contribution majeure dans la lutte contre la spirale du surendettement.

La contribution de CRESUS s'articule autour de 3 axes : **la prévention, le traitement** des situations de surendettement et **l'accompagnement**.

2.2.1. La prévention se traduit par l'accueil, l'écoute des personnes en situation de surendettement et la recherche de solutions adaptées à leurs difficultés financières, sociales, juridiques et psychologiques. Un espace de formation permanent prolonge cette fonction préventive. Des gestes techniques et pédagogiques sont accessibles aux bénévoles, associations, collectivités et entreprises d'insertion.

2.2.2. Le traitement des difficultés s'articule autour du conseil et de l'assistance pour trouver la solution la mieux adaptée, d'accompagner le montage des dossiers de surendettement et d'intervenir en tant que médiateur auprès des institutions et créanciers.

2.2.3. L'accompagnement et le suivi des situations personnelles et familiales en cours de procédure de surendettement constituent la clé de la réussite de la mission de CRESUS qui s'engage à mettre sa structure d'accueil au service du règlement des difficultés matérielles, juridiques, psychologiques de ses adhérents par le biais de rencontres individuelles. L'organisation de groupes d'échange et de parole permet de créer une chaîne de solidarité entre les membres de l'Association qui développent leurs compétences par la mise en commun permanente de leur vécu respectif.

2.3. Un partenariat renouvelé.

CRESUS affirme sa volonté de développer un partenariat efficient avec l'ensemble des institutions et acteurs engagés sur le terrain du surendettement social et de l'exclusion.

III – DES ENGAGEMENTS AU SERVICE D’UNE MISSION D’UTILITÉ PUBLIQUE

3.1. Un concept à développer en France : l’essaimage et le partage de moyens.

Fort de son expérience innovante, CRESUS s’engage à mettre ses connaissances à la disposition d’autres associations situées sur le territoire national en vue de faciliter le développement d’expériences similaires au service de l’intérêt général.

3.2. Une dimension européenne : l’ouverture transfrontalière et le partage d’expériences.

La dimension transfrontalière se traduira par des rencontres, des formations communes et le partage d’expériences au niveau d’Associations situées sur différents Etats de l’Union européenne.

3.3. Un renforcement de la proximité : la présence sur le terrain de l’exclusion.

La lutte contre les exclusions et la spirale du surendettement impose le développement du dispositif de permanences sur l’ensemble du ressort territorial en collaboration avec les collectivités territoriales.

IV – UN NOUVEAU CAP POUR DEMAIN

4.1. L’élargissement de l’objet de l’Association pour une meilleure efficacité

CRESUS a vocation à élargir son objet social en y introduisant la notion de défense des consommateurs. Cette modification d’ordre statutaire permettra de renforcer sa représentativité au sein de nombreuses instances et institutions.

4.2. La réaffirmation d’une relation fondée sur la durée, la transparence et l’évaluation.

L’association réaffirme sa volonté de transparence et d’évaluation permanente de sa gestion et de sa mission tant auprès de ses adhérents que des institutions.

La recherche d’instruments pertinents au service de l’intérêt général.

En étroite liaison avec ses partenaires institutionnels, CRESUS développera ses moyens informatiques et de communication en vue de renforcer sa présence sur le terrain du surendettement social et d’apporter une contribution aux pouvoirs publics dans le domaine de la prévention de l’exclusion.

Janvier 2002

Gérard OBRINGER

Le Président

